



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, France Bisson,
directrice générale / secrétaire-trésorière de la susdite municipalité.

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 147-2012

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 126-2007

Il est proposé par Marie-Claude Lemieux et résolu à l'unanimité par les
conseillers l'adoption du second projet de Règlement n° 147-2012;

Modifiant le Règlement de Zonage n° 126-2007

Visant à modifier les limites du périmètre urbain :

Agrandir la zone mixte « M-7 (R) »

Agrandir la zone mixte « M-4 (ZAP) »

Agrandir la zone Agroforestière « AF-1 »

Donné à Val-Alain, le 4 avril 2012.

France Bisson,
Directrice générale / secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale / secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office avoir affiché
le présent avis public le 4 avril 2012 aux endroits ordinaires d'affichage dans la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5 avril 2012.

Signée : _____
France Bisson, Directrice générale / secrétaire-trésorière



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, France Bisson, directrice générale / secrétaire-trésorière de la susdite municipalité.

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 146-2012

MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME N° 125-2007

Il est proposé par Daniel Roy et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption du second projet de Règlement n° 146-2012;

Modifiant le Règlement concernant le Plan d'urbanisme n° 125-2007

Visant à adrandir et à reconfigurer le secteur mixte résidentiel-commercial-industriel aux abords de l'autoroute Jean Lesage et réduire l'espace résidentiel au profit de la zone agricole et du secteur nord pré mentionné.

Donné à Val-Alain, le 4 avril 2012.

France Bisson,
Directrice générale / secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DPUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale / secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public le 4 avril 2012 aux endroits ordinaires d'affichage dans la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5 avril 2012.

Signée : _____
France Bisson, Directrice générale / secrétaire-trésorière



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LES PROJETS DE RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS SUIVANTS :

- **Le Plan d'urbanisme** n° de Règlement 125-2007
- **Le Règlement de Zonage** n° de Règlement 126-2007;

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance tenue le 2 avril 2012, le conseil a adopté les projets de Règlement suivant :

PROJET DE RÈGLEMENT N° 146-2012 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME N° 125-2007 VISANT À AGRANDIR ET À RECONFIGURER LE SECTEUR MIXTE RÉSIDENTIEL-COMMERCIAL-INDUSTRIEL AUX ABORDS DE L'AUTOROUTE JEAN-LESAGE ET RÉDUIRE L'ESPACE RÉSIDENTIEL AU PROFIT DE LA ZONE AGRICOLE ET DU SECTEUR NOD PRÉ MENTIONNÉ.

PROJET DE RÈGLEMENT N° 147-2012 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 126-2007 VISANT À MODIFIER LES LIMITES DU PÉRIMÈTRE URBAIN, AGRANDIR LA ZONE MIXTE « M-7 (R) » AGRANDIR LA ZONE MIXTE « M-4 (ZAP) » ET AGRANDIR LA ZONE AGROFORESTIÈRE « AF-1 »

1. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 7 mai 2012 à 19 heure au Centre municipal, 1245, 2e Rang, Val-Alain, Québec. Au cours de cette assemblée publique, la personne désignée par le conseil municipal expliquera le contenu des projets de règlement ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
2. Le résumé des projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité au Centre municipal, 1245, 2e Rang, Val-Alain aux heures normales de bureau.
3. Ces projets de règlement ne contiennent pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
4. L'illustration des zones spécifiquement touchées par chacune des dispositions peut être consultée au bureau municipal, aux heures normales de bureau.

Donné à Val-Alain, le 5 avril 2012

France Bisson
Directrice générale / secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, déclare que j'ai publié l'avis de l'assemblée publique de consultation sur les projets de Règlement n° 146-2012 et 147-2012 en affichant une copie de cette avis à l'endroit désigné au bureau municipal le 5 avril 2012 et en le faisant publier dans le bulletin municipal en date du

Signée : _____
France Bisson, directrice générale / secrétaire-trésorière



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, France Bisson, directrice générale / secrétaire-trésorière de la susdite municipalité.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT N° 148-2012

RÈGLEMENT SUR LES BRANCHEMENTS À L'ÉGOUT

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Jean-Guy Isabelle qu'à une séance subséquente, le Règlement n° 148-2012 - Règlement sur les branchements à l'égout, sera adopté

Donné à Val-Alain le 5 avril 2012.

France Bisson,
Directrice générale / secrétaire trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale / secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public le 5 avril 2012 aux endroits ordinaires d'affichage. dans la municipalité

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5 avril 2012.

Signée : _____
France Bisson, directrice générale / secrétaire-trésorière



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, France Bisson, directrice générale / secrétaire-trésorière de la susdite municipalité.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT N° 149-2012

RÈGLEMENT SUR LES REJETS DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUT

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Daniel Turcotte qu'à une séance subséquente, le Règlement n° 149-2012 – Règlement sur les rejets dans les réseaux d'égout, sera adopté.

Donné à Val-Alain, le 5 avril 2012-04-05

France Bisson,
Directrice générale / secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale / secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public le 5 avril 2012 aux endroits ordinaires d'affichage, dans la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5 avril 2012.

Signée : _____
France Bisson, directrice générale / secrétaire-trésorière



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, France Bisson, directrice générale / secrétaire-trésorière de la susdite municipalité.

AVIS DE MOTION MODIFICATION

RÈGLEMENT N° 122-2004 RÈGLEMENT AYANT POUR BUT DE DIVISER LE TOTAL DES COMPTES DE TAXES MUNICIPALES EN SIX VERSEMENTS ÉGAUX ET 2% D'ESCOMPTE

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Marie-Claude Lemieux qu'à une séance ultérieure le Règlement n° 122-2004 – Règlement ayant pour but de diviser le total des comptes de taxes municipales en six versement égaux et 2% d'escompte, sera modifié.

Donné à Val-Alain le 5 avril 2012.

France Bisson,
Directrice générale / secrétaire-trésorière

CERTIFICA DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale /secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public le 5 avril 2012 aux endroits ordinaires d'affichage, dans la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5 avril 2012

Signée : _____
France Bisson, directrice générale / secrétaire-trésorière